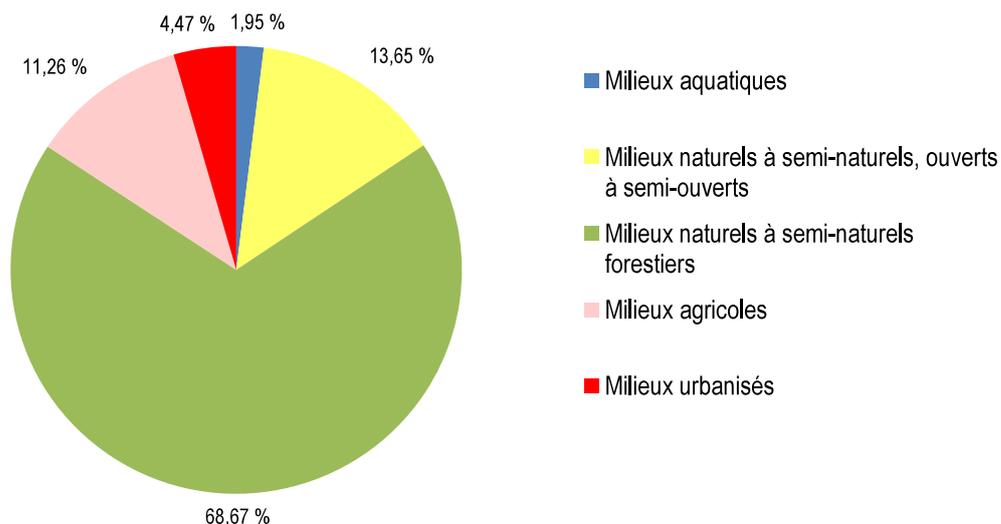


Les types de milieux reconnus sont présentés dans le tableau suivant :

ZONATION DE LA COMMUNE PAR TYPES DE MILIEUX				
Num. zone	Grands types de milieu	Milieux élémentaires	Surf. (ha)	%
B	Milieux aquatiques	La Dunière et milieux rocheux associés	10,76	1,39
C		L'Eyrieux	4,32	0,56
D		Mares	0,07	0,01
Sous-total 1			15,15	1,95
A	Milieux naturels à semi-naturels, ouverts à semi-ouverts	Milieux rocheux	0,14	0,02
F		Pâturages naturels (pelouses) sommitaux et végétations associées	34,51	4,44
G		Milieux naturels semi-ouverts (mosaïque de pelouses, fourrés et d'arbres)	71,30	9,18
Sous-total 2			105,95	13,65
H	Milieux naturels à semi-naturels forestiers	Boisements, îlots boisés et fourrés du parcellaire agricole	15,13	1,95
I		Boisements à dominante de Châtaigner	58,37	7,52
J		Boisements de feuillus dominés par les Chênes	84,79	10,92
K		Boisements dominés par le Chêne vert	106,91	13,77
L		Autres boisements de feuillus (Robinier faux-acacia...) ou types non reconnus	116,01	14,94
M		Boisements des fonds de vallon	9,60	1,24
N		Boisements riverains, alluviaux et milieux naturels associés aux cours d'eau	11,39	1,47
O		Boisements dominés par le Pin maritime	118,79	15,30
P		Autres plantation de conifères exotiques	7,40	0,95
Q		Coupes forestières	4,75	0,61
Sous-total 3			533,14	68,67
E	Milieux agricoles	Milieux à dominante prairiale et milieux semi-naturels associés	55,74	7,18
R		Vergers	11,14	1,44
S		Mosaïque de terres labourées et de friches prairiales	19,15	2,47
T		Cultures	1,34	0,17
Sous-total 4			87,38	11,26
U	Milieux urbanisés	Bourg de Dunière-sur-Eyrieux	4,95	0,64
V		Lotissements périphériques au bourg	12,97	1,67
W		Hameaux, habitations isolées et jardins associés	8,39	1,08
X		STEP à filtre planté de roseaux	0,29	0,04
Y		Routes principales	8,13	1,05
Sous-total 4			34,73	4,47
Total général			776,34	100,00

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la contribution de chacun des grands types de milieux à l'occupation du sol de la commune :

Synthèse de l'occupation du sol par grands types de milieux (en %)



➡ L'occupation du sol de Dunière-sur-Eyrieux se caractérise par une **large dominance des milieux forestiers** qui couvrent 68,67 % de la commune. Avec un recouvrement de 13,65 %, **les milieux naturels et semi-naturels** (hors milieux prairiaux car intégrés aux milieux agricoles), **ouverts ou semi-ouverts constituent le deuxième grand type de milieu le plus représentatif** de la commune. Les **milieux agricoles sont assez peu étendus** et ne représentent que 11,26 % du territoire communal.

II.3 LES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

(secteurs A et F à Q)

Remarque : A) Les zones humides constituent également des milieux naturels et semi-naturels. Elles seront toutefois plus spécifiquement traitées dans la fiche suivante dédiée aux zones humides et aux milieux aquatiques. B) Les végétations prairiales, bien que rattachables à des milieux semi-naturels, sont traitées avec les milieux agricoles.

II.3.1 Description

Les milieux naturels (ouverts à forestiers, milieux prairiaux exclus) **composent plus de 80 % du territoire de Dunière-sur-Eyrieux**. Ils sont très **majoritairement constitués de milieux forestiers et secondairement milieux ouverts de type pelousaire et semi-ouverts** (mosaïque de milieux pelousaires, de fourrés et de végétations arborées). Les milieux rocheux s'observent çà et là, à l'endroit des différents massifs, mais occupent souvent de faibles superficies.

Les **types forestiers présents sur la commune apparaissent nombreux** compte-tenu de l'étagement altitudinal et de la diversité des situations, en particulier en termes d'exposition et de gradient hydrique et trophique, à l'échelle de la commune. La cartographie de la commune par grands types de milieux proposée ci-avant, illustre cette diversité même si elle n'apparaît toutefois pas exhaustive compte-tenu de l'échelle de travail. À noter que **près d'un quart (un peu plus de 23 %) des surfaces forestières correspondent à des boisements artificiels de résineux de faible valeur écologique**.

Les principaux types forestiers suivants ont été observés :

- Boisements riverains et alluviaux à Peupliers (*Populus div. sp.*)
Ils s'observent ponctuellement en bordure de la Dunière et de l'Eyrieux et affichent à peu près partout un **très mauvais état de conservation**. Ils **apparaissent peu fonctionnels car fragmentaires** et peu étendus. Ils sont de plus **colonisés par un groupe d'espèces végétales exogènes au caractère invasif avéré** : les Renouées du Japon (*Reynoutria div. sp.*).
- Boisements secondaires et eutrophes à Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Ces boisements sont **dominés et structurés par une espèce exogène invasive : le Robinier faux-acacia**. Ils sont **qualifiés de « secondaire »** car il s'agit de formations se développant au dépend d'une végétation originelle dite « primaire » suite à de profonds remaniements du milieu. Les végétations secondaires possèdent en conséquence un caractère nettement rudéralisé et accueillent fréquemment plusieurs espèces végétales exogènes au caractère invasif plus ou moins affirmé ou simplement naturalisées (comme la Monnaie du pape sur la commune).
A Dunière-sur-Eyrieux, les boisements à Robinier faux-acacia se développent en bordure de l'Eyrieux où ils sont largement majoritaires. Ils s'observent également au niveau de certains fonds de vallons de la moitié sud du territoire communal ainsi qu'au niveau de l'adret du massif forestier situé en contrebas du lieu-dit « Bellevue ».
- Boisements thermophiles subméditerranéens de Chêne vert (*Quercus ilex*)
Ils se développent dans la moitié sud du territoire communal, aux expositions les plus favorisées et/ou sur de fortes pentes au niveau des secteurs plus ou moins rocheux offrant des sols de faibles épaisseurs.
- Boisements thermophiles de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et/ou de Chêne sessile (*Quercus petraea*) et/ou de Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Les boisements de chênes caducifoliés s'observent également essentiellement dans la moitié sud du territoire communal, essentiellement aux expositions sud, est et ouest. Comparativement au Chêne vert, les Chênes caducifoliés occupent souvent des stations aux pentes moins accentuées et aux sols plus profonds.
- Boisements de Châtaigniers (*Castanea sativa*)
Ils s'observent essentiellement dans la moitié nord du territoire communal en exposition dominante nord, entre les lieux-dits « Bonneton » et « les Riailles ».
- Plantation de Pin maritime (*Pinus pinaster*)
Il s'agit d'une essence au caractère indigène discuté, plantée par les forestiers dans les territoires sous influences atlantiques et méditerranéennes. Ces plantations s'observent aux expositions favorisées, en substitution des formations indigènes de Chêne vert et de Chêne pubescent.
- Autres plantations de conifères exotiques
Aux expositions nord et secondaires, les forestiers ont principalement favorisé deux essences : le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) et le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*).

Les autres milieux naturels et semi-naturels se composent de **végétations pelousaires** (dont des pelouses à Fétuque d'Auvergne), de fourrés à Buis (*Buxus sempervirens*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) et Chêne vert, de fourrés à Genêt oroméditerranéen (*Cytisus oromediterraneus*), à Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), etc.

On observe également **quelques landes** à Callune (*Calluna vulgaris*) et Genêt oroméditerranéen ainsi que **quelques mares abritant une flore vraisemblablement patrimonial au niveau des pâturages sommitaux de « Bonneton »**.



Boisements secondaire à Robinier faux-acacia et Monnaie du Pape (les fleurs violettes sur la cliché) à proximité de l'Eyrieux.



Plantation de Pin maritime au sud-ouest du lieu-dit « Bellevue ».



Vue interne de la Chênaie verte subméditerranéenne au nord-ouest du lieu-dit « le Monteil ».



Chênaie pubescente thermophile aux environs du lieu-dit « les Sauzès ».



Plantation de Douglas au lieu-dit « les Plaines ».



Châtaigneraie à l'ouest du lieu-dit « Bonneton ».

Photos prises sur site – ECOTER 2015

II.3.2 Intérêts pour la faune et la flore

De manière général, les milieux naturels (ouverts, semi-ouverts ou forestiers) assurent des fonctions diverses et d'intérêt majeur qui sont rappelées ci-dessous (source : CATTEAU *et al.* 2010) :

- **Fonctions de production de biomasse** animale et végétale ;
- **Fonctions écologiques et biologiques** : ils constituent des zones refuges (fonction de protection du patrimoine biologique), un réservoir de la diversité biologique, le poumon vert de la planète (assimilation du dioxyde de carbone et rejet d'oxygène)... ;
- **Fonctions climatiques** : ils régulent le macro- et le microclimat ;
- **Fonctions de stabilisation, de protection et de constitution des sols** : elles préservent de l'érosion, limitent le lessivage des sols et les glissements de terrain... ;
- **Fonctions économiques** : production commerciale de bois... ;
- **Fonctions culturelles et paysagères** ;
- **Fonctions récréatives** ; Etc.

Les milieux boisés

Les milieux boisés sont le lieu de vie d'une **biodiversité spécifique**, en particulier pour certaines espèces qui possèdent un fort intérêt patrimonial. La **présence de vieux arbres à cavités** ainsi que d'**arbres matures en phase de sénescence ou d'arbres morts** sont **particulièrement favorables à la présence d'une grande diversité d'espèces**, en particulier de mousses et d'insectes, dont certaines sont très rares.

Les **lisières forestières** représentent un lieu de transition (appelé écotone) généralement riche en espèces faunistiques et floristiques. Elles constituent pour les mammifères et en particulier pour les chauves-souris :

- Un **milieu structurant utile au déplacement** (corridor écologique) ;
- Une **zone de chasse privilégiée**.

Du point de vue patrimonial, **les formations en limite d'aire de répartition et/ou azonales**, c'est-à-dire dont le déterminisme n'est pas lié aux conditions climatiques et écologiques dominantes mais davantage à des conditions originales à l'échelle du territoire considéré, **présenteront l'intérêt patrimonial le plus élevé**. Il s'agit notamment sur la commune des boisements hygrophiles et mésohygrophiles riverains ou alluviaux, des boisements de Chêne vert en limite nord de répartition, des boisements de fond de vallon pour leur caractère azonale et des Châtaigneraies pour l'intérêt culturel qu'elles revêtent.

Les **plantations artificielles** et mono- ou paucispécifiques de conifères abritent très souvent **une biodiversité animale et végétale significativement inférieure** comparativement aux forêts semi-naturelles et naturelles pluristratifiées (GOSSELIN & PAILLET 2010). Cela est notamment dû au mode de gestion intensif de ces forêts ainsi qu'à leur homogénéité structurelle qui offre une diversité moindre en habitats d'espèces. Également, les plantations de résineux induisent toute une série d'impacts négatifs sur le milieu (CATTEAU *et al.* 2010) :

- **Consommation d'espaces naturels** oligotrophes à mésotrophes susceptibles d'abriter des végétations et des espèces végétales patrimoniales ;
- **Modifications édaphiques** : transformation de l'humus de la forêt de feuillus (mull ou moder) en une forme moins favorable aux cycles biologiques, acidification des sols et à long terme perte de fertilité et dégradation de leur structure avec les risques d'érosion que cela induit une fois la forêt coupée...

A l'échelle de la commune, sont notamment recensées ou potentielles (se reporter au chapitre « Espèces remarquables du territoire communal ») les espèces forestières patrimoniales suivantes :

- **Flore** : Potentille des rochers (*Potentilla rupestris*), Gagée jaune (*Gagea lutea*), Osmonde royale (*Osmunda regalis*), Doronic à feuilles cordées (*Doronicum pardalianches*) ;
- **Insectes** : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- **Amphibiens & reptiles** : Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)... ;
- **Oiseaux** : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- **Mammifères** : Genette commune (*Genetta genetta*) ;
- **Chauves-souris** : Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), Petit Murin (*Myotis blythii*), etc.

Les milieux ouverts à semi-ouverts (pelouses, landes, fourrés...)

Les pelouses (végétations herbacées se développant sur des sols oligotrophes, c'est-à-dire pauvres en éléments nutritifs) **constituent fréquemment des « Réservoirs de biodiversité »**. Elles **abritent en général une grande diversité d'espèces**, notamment végétales et d'insectes, et constituent des **milieux naturels** très fragiles car **sensibles à toute modification du milieu**, en particulier à l'eutrophisation et à l'abandon des pratiques agropastorales.

De manière générale, la **capacité d'accueil de ce type de milieux naturels** sera fonction de leur **mode de gestion**, de leur **état de conservation** et de la **diversité des formations végétales présentes** ; une **mosaïque de milieu avec présence d'éléments structurants** tels que des lisières étant particulièrement **favorable à une biodiversité élevée**.

Les espèces patrimoniales suivantes, liées pour tout ou partie de leur cycle biologique aux milieux naturels ouverts à semi-ouverts, sont recensées ou potentielles sur la commune (se reporter aux tableaux présentés au chapitre « Espèces remarquables du territoire communal ») :

- **Flore** : Ciste à feuilles de laurier (*Cistus laurifolius*), Thym luisant (*Thymus nitens*), Trèfle hérissé (*Trifolium hirtum*), Centaurée tachetée (*Centaurea maculosa*), Renoncule de Montpellier (*Ranunculus monspeliacus*), Peucedan à feuilles de Carvi (*Holandra carvifolia*), Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*), Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*) ;
- **Insectes** : Azuré des orpins (*Scolitantides orion*), Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) ;
- **Amphibiens & reptiles** : Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Lézard ocellé (*Timon lepidus*), Coronelle girondine (*Coronella girondica*) ;
- **Oiseaux** : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- **Chauves-souris** : Grand Murin (*Myotis myotis*).

➡ Les milieux naturels sont aujourd'hui **en régression constante à l'échelle nationale** et sont très souvent porteurs d'un **intérêt patrimonial significatif**.



Milieu pelousaire en voie de recolonisation par le Buis faute d'un entretien agropastoral approprié. La présence de rochers sur ces secteurs offre un habitat favorable pour certaines espèces de reptiles.



Ce milieu « prairial » correspond en fait à une pelouse en raison de la présence majoritaire d'espèces végétales oligotrophes très sensibles à l'eutrophisation. Cette végétation observée au lieu-dit « les Riailles » possède un fort intérêt patrimonial.



Les pelouses sommitales au lieu-dit « Bonneton » font l'objet d'un pâturage ovin régulier. Il s'agit de végétations acidiphiles typiques des versants orientaux du Massif central, qui sont le support d'une grande diversité animal et végétale.



Milieu naturels semi-ouverts en contrebas des lieux-dits « le Theil » et « la Peyratte », composés d'une mosaïque de milieux ouverts rocheux et pelousaire, de fourrés et de formation arborées fragmentaires.

Les milieux rocheux

Ces milieux sont le siège d'une **biodiversité très spécifique et fréquemment patrimoniale**. Pour les oiseaux, les falaises et leurs abords peuvent avoir des fonctions très différentes. Elles constituent (www.aude.lpo.fr) :

- **Un site de nidification** : certaines espèces d'oiseaux nichent exclusivement en falaise ;
- **Une zone d'ascendance** : l'action du vent et/ou du soleil sur les falaises provoquent la création d'ascendances thermiques ou orographiques. Ces phénomènes très réguliers sont utilisés par la majorité des espèces de rapaces lors de leurs déplacements ;
- **Une zone de chasse** : les parois des falaises réchauffées par le soleil, peuvent accueillir un grand nombre d'insectes qui sont la proie de nombreux oiseaux insectivores. Elles accueillent également de nombreux reptiles qui constituent des proies pour certains rapaces.

Les **cavités au sein des falaises** servent également de **gîte à plusieurs espèces de chauves-souris**. Les **milieux rocheux** comme les parois, les affleurements rocheux et les pierriers à granulométrie variée sont également **colonisés par de nombreux reptiles**. Ces milieux sont d'autant plus accueillants pour ces espèces qu'ils sont associés à la présence de végétations herbacées, de fourrés bien exposés (le milieu doit tout de même rester majoritairement ouvert) et de lisières bien étagées.

Les espèces patrimoniales suivantes, liées pour tout ou partie de leur cycle biologique aux milieux naturels rocheux (falaises, éboulis, pelouses rocailleuses et secondairement vieux murets), sont recensées ou potentielles sur la commune (se reporter aux tableaux présentés au chapitre « Espèces remarquables du territoire communal ») :

- **Flore** : Lunetière de Lamotte (*Biscutella lamottei*), Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense*), Plantain caréné (*Plantago holosteum*), Doradille du Forez (*Asplenium foreziense*), Œillet des terrains granitiques (*Dianthus graniticus*), Saxifrage continentale (*Saxifraga fragosa*), Silène à bouquets (*Silene armeria*), Silène saxifrage (*Silene saxifraga*), Millepertuis à feuilles de lin (*Hypericum linariifolium*), Camomille des rochers (*Anthemis saxatilis*) ;
- **Reptiles** : Lézard ocellé (*Timon lepidus*), Lézard catalan (*Podarcis liolepis*), Coronelle girondine (*Coronella girondica*) ;
- **Oiseaux** : Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).



Milieux rocheux au sud du lieu-dit « Bellevue » (photo de gauche) et en bordure de la D231 entre les lieux-dits « les Sauzès » et « le Monteil » favorables à la présence de plusieurs espèces de reptiles et d'une flore rare et spécifique.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

II.4 LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

(secteurs B, C, D, M pro parte et réseau hydrographique)

II.4.1 Description

Les milieux aquatiques sont représentés par le réseau hydrographique. Celui-ci est **principalement constitué de la rivière de l'Eyrieux, du ruisseau de la Dunière et de plusieurs ruisseaux de fonds de vallon** (ruisseaux pour la plupart dépourvus de toponyme) :

- **L'Eyrieux** : il s'agit d'un cours d'eau ardéchois d'une longueur de 83,7 km. Affluent rive droite du Rhône, l'Eyrieux vient grossir le fleuve à la Voulte-sur-Rhône. Il prend sa source près du lac de Devesset à environ 1 100 m d'altitude. L'organisme gestionnaire du bassin versant de l'Eyrieux et de ses affluents est le Syndicat Mixte Eyrieux Clair.
- **La Dunière** : ce ruisseau d'environ 23 km de longueur prend sa source en Ardèche sur la commune de Saint Jean-Chambre. Elle conflue avec l'Eyrieux à Dunière-sur-Eyrieux.

Les milieux agricoles des Avallons sont également irrigués par plusieurs de fossés et canaux.

Les **zones humides** de la commune **s'observent à proximité immédiate des cours d'eau et canaux**. Il s'agit pour l'essentiel de boisements riverains (se développant en bordure immédiate des eaux courantes de manière linéaire) ou alluviaux (connectés à la nappe alluviale et d'implantation souvent surfacique) et des végétations herbacées (pelouses et friches alluviales) qui se développent sur les bancs de galets.

Les habitats naturels humides qui se développent en bordure de l'Eyrieux apparaissent très dégradés. Plusieurs, raisons peuvent être avancées :

1. **Les rives de l'Eyrieux accueillent d'importantes populations d'une espèce invasive particulièrement dynamique** : la Renouée du Japon. De croissance rapide, cette espèce forme rapidement de vastes massifs monospécifiques qui empêchent le développement des autres espèces végétales par :
 - La **sécrétion de substances toxiques au niveau des racines** qui font mourir les racines des plantes avoisinantes ;
 - La **densité du feuillage** qui limite très fortement, voire interdit, la croissance d'autres plantes, par manque de lumière.

2. Sur plusieurs secteurs, **les boisements riverains et alluviaux originels (autrement dit « primaires ») à Aulnes et/ou Peupliers ont été supplantés par le développement de boisements dominés et structurés par une espèce exogène invasive** : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Ces boisements correspondent à des formations secondaires rudéralisées dont le développement est dû à d'anciens remaniements du milieu. Ces remaniements ont entraîné, en même temps que le développement d'une flore rudérale et peu diversifiée, une perte d'identité du milieu naturel par le phénomène appelé de convergence trophique : sous l'effet de pratiques anthropozoogènes diverses, à partir de points de départ distincts, des végétations de même nature (comme des boisements par exemple) perdent progressivement les espèces qui définissent leur identité pour aboutir à des végétations qui tendent à se ressembler du point de vue floristique (CATTEAU *et al.* 2009).
3. Les quelques boisements riverains primaires à Aulnes et/ou Peupliers qui s'observent encore, **offrent une structure dégradée**. Ils se présentent sous la forme **cordons, trop fins et parfois fragmentaires, pour permettre un bon fonctionnement de l'écosystème** et pour que ces habitats naturels puissent parfaitement assurer leurs fonctions écologiques et biologiques.



Vue générale de l'Eyrieux.



Cordon de Peupliers en bordure de l'Eyrieux, trop fin pour pouvoir permettre un bon fonctionnement de l'écosystème et pour qu'il puisse assurer toutes ces fonctions écologiques et biologiques. Le sous-bois est - de plus - envahi par la Renouée du Japon.



Les bancs de sables et de graviers, les plages de galets sont envahis par la Renouée du Japon.



Vues sur la vallée de la Dunière.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

II.4.2 Intérêts pour la faune et la flore

De manière générale les milieux aquatiques et par extension les zones humides, sont le **refuge d'un patrimoine naturel diversifié, spécifique et très souvent menacé**. Ils sont souvent reconnus pour constituer des **réservoirs de biodiversité**.

Les zones humides assurent plusieurs fonctions d'intérêt majeur (PIEGAY H. *et al.* 2003) :

- **Fonction de régulation :**
 - **Des cycles d'eau :** régulation du cycle de l'eau en période de fortes précipitations en atténuant les crues (fonction inertielle), régulation du cycle de l'eau en période de déficit hydrique grâce aux flux hydriques ascendants en provenance de la nappe...
 - **Des flux d'éléments nutritifs** comme le carbone, l'azote et le phosphore et donc d'**épuration des eaux** : régulation de la pollution diffuse par les excès d'azote et de phosphore, recyclage des nutriments déposés par les eaux de crue... ;
 - **Des flux d'énergie** ;
 - Etc.
- **Fonction de réservoir de biodiversité** animale, végétales et phytocénétiques : écosystèmes terrestres et aquatiques qui constituent l'habitat de vie de nombreuses espèces (en particulier pour les mammifères et les oiseaux) mais offrent également un abri temporaire pour certaines autres davantage liées aux lisières ou aux milieux aquatiques...
- **Fonction de corridors écologiques** : la continuité des cours d'eau et de leurs abords (c'est-à-dire des végétations, généralement forestières, associées) est importante pour permettre les échanges entre l'amont et l'aval du réseau hydrographique et inversement ;
- **Fonction de fixation des berges** ;
- Etc.

A l'échelle de la commune et plus largement du territoire, la Dunière et l'Eyrieux constituent des corridors aquatiques d'importance. L'Eyrieux en particulier permet des échanges en direction de la vallée du Rhône. Plusieurs espèces patrimoniales inféodées (pour toute ou partie de leurs cycles biologiques) aux zones humides et aquatiques sont recensées ou potentielles sur la commune :

- **Invertébrés** : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- **Amphibiens** : le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) ;
- **Reptiles** : plusieurs espèces de couleuvre à enjeu pouvant être qualifié de « Faible » comme la Couleuvre à collier (Natrix natrix), et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ;
- **Oiseaux** : le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et le Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- **Mammifères** : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) ;
- **Chiroptères** : le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

II.5 LES MILIEUX AGRICOLES

(secteurs E, R, S & T)

Remarque : nous incluons ici les milieux prairiaux étant entendu que, par certains aspects (degré d'anthropisation généralement modéré, présence d'une biodiversité animale et végétale significative...), **ceux-ci constituent également un milieu semi-naturel** et pourraient donc être traités avec ces derniers.

II.5.1 Description

Les zones agricoles de la commune s'observent au niveau de la plaine des Avallons ainsi qu'en bordure du village et des différents hameaux de la commune.

La plaine des Avallons se caractérise par la présence de trois types d'occupation du sol différents :

- Des terres labourées ;
- Des friches prairiales ;
- Des vergers.

Aucune haie ne sépare les différentes parcelles.

En **périphérie du bourg du village, des lotissements périphériques et des hameaux**, on observe **majoritairement des zones de prairies : prairies pâturées et prairies de fauche**. En **périphérie du Dunière-sur-Eyrieux, les prairies sont entrecoupées de vergers et de fourrés**, ces derniers signant une dynamique de recolonisation due vraisemblablement à une **baisse de la pression agropastorale**. Également, on note une dynamique d'urbanisation en périphérie du bourg qui tend à se faire au dépend de ces milieux prairiaux. Cela est particulièrement visible au lieu-dit « le Monteil ».

En périphérie des hameaux, on observe également quelques vergers et parcelles cultivées extensivement.



Fourré de recolonisation suite à l'abandon des pratiques agropastorales au nord du bourg du village.



Milieu prairial au lieu dit « Le Montel ». On note la présence de plusieurs habitations dont certaines sont récentes.



Prairie au lieu-dit « le « Montel », ne faisant vraisemblablement plus l'objet d'un entretien agropastoral, ou alors occasionnel. La physionomie de la prairie est dominée par une espèce de graminée dont la dynamique est favorisée par l'absence de pâturage ou de fauche : le Dactyle aggloméré.



Mosaïque de milieux prairiaux et de vergers au sud du lieu-dit « la Traverse ».



Vue d'ensemble sur la plaine agricole des Avallons.



Vergers au niveau de la plaine des Avallons.

